



27.10.2022 – 09:01 Uhr

## Communiqué de presse: Changement d'heure – risque d'accidents avec des animaux sauvages!



**La plupart des collisions de véhicules à moteur avec des animaux sauvages se produisent en automne. À cause du changement d'heure, il commence à faire nuit plus tôt – le risque de collision augmente, aussi en raison du comportement alimentaire des animaux en automne. La seule chose à faire est de réduire la vitesse et de conduire encore plus prudemment.**

Toutes les heures, un chevreuil meurt écrasé sur nos routes. Près de 20 000 accidents avec des animaux sauvages sont signalés chaque année, et le nombre de cas non recensés est nettement plus élevé. Les animaux ne font pas attention à la circulation. Leur instinct ne répertorie pas les routes dans la catégorie des dangers. Mais dans notre pays densément peuplé, les animaux sauvages sont obligés de traverser les routes à la recherche de nourriture ou d'un partenaire. Les vaches, les chevaux, les chiens et les chats sont aussi victimes d'accidents lorsque les conducteurs manquent de prudence.

### Faire attention au crépuscule

Dans la nuit du 29 au 30 octobre 2022, les horloges reculeront d'une heure. Le changement d'heure entraîne un risque accru d'accidents avec les animaux sauvages – nombre d'entre eux sont dépassés par le volume de trafic soudainement modifié. Chevreuils, cerfs et sangliers aiment tout particulièrement se déplacer au crépuscule pour ramasser des glands et autres fruits tombés des arbres. Le risque de collision, souvent lourd de conséquences pour les automobilistes et les animaux, augmente considérablement.

### Voici comment éviter les accidents

- Il faut réduire la vitesse, en particulier près des panneaux d'avertissement, dans les endroits sans visibilité – forêts, haies, champs de maïs et zones résidentielles.
- La plus grande prudence est de mise le matin, le soir et la nuit.
- Il faut conduire prudemment – en gardant bien à l'œil le côté droit de la route.
- Si des animaux sont aperçus près de la route, il faut réduire la vitesse et passer en feux de croisement.

### Agir immédiatement et correctement

Si, malgré toutes les précautions, une collision se produit, les automobilistes sont tenus par la loi de signaler les accidents d'animaux. Il faut procéder comme suit.

1. S'arrêter et allumer ses feux de détresse.
2. Sécuriser le lieu de l'accident (triangle de sécurité, avertisseur lumineux) et veiller à sa propre sécurité. Si l'animal s'est enfui, marquer le lieu de l'accident.
3. Avertir la police en appelant le 117 – aussi bien pour un accident avec des animaux sauvages que domestiques (la police appellera les professionnels).
4. Tirer les animaux morts par les pattes arrière sur le bord de la route. Si nécessaire, prendre des photos au préalable (surtout pour les animaux domestiques), chercher des témoins.
5. Ne jamais s'approcher d'un animal sauvage! La proximité de l'homme l'effraie; les blessures peuvent être aggravées par des tentatives de fuite ou de défense.
6. Les chats et les chiens blessés peuvent aussi mordre et griffer par peur. Un «traitement» inapproprié ne peut qu'aggraver la

situation. Mieux vaut attendre l'arrivée de la police et éventuellement d'un vétérinaire.

#### Plus d'informations

[www.protection-animaux.com/publications/animaux\\_sauvages/tiere\\_verkehr.html](http://www.protection-animaux.com/publications/animaux_sauvages/tiere_verkehr.html)

#### Pour plus de précisions

Simon Hubacher

Protection Suisse des Animaux PSA

Responsable du service de presse

Mobile +41 76 531 52 80

[media@tierschutz.com](mailto:media@tierschutz.com)

#### Communiqués de presse PSA en ligne

[www.protection-animaux.com/media/news.html](http://www.protection-animaux.com/media/news.html)

#### Matériel visuel

[www.flickr.com/photos/sts-psa/](http://www.flickr.com/photos/sts-psa/)

#### Protection Suisse des Animaux PSA

Dornacherstrasse 101, case postale,

4018 Bâle

Téléphone 061 365 99 99

[www.protection-animaux.com](http://www.protection-animaux.com)

[media@tierschutz.com](mailto:media@tierschutz.com)

#### Medieninhalte



PSA

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100019041/100897330> abgerufen werden.